

Règles en vigueur à partir du 20 décembre 2021

POUR LES CÉLÉBRATIONS « RÉGULIÈRES »

- Passeport obligatoire pour entrer dans un lieu de culte.
- La vérification doit obligatoirement être faite en utilisant les applications VAXICODE et VAXICODE VÉRIF, une pièce d'identité avec photo doit obligatoirement être présentée par toute personne âgée de plus de 14 ans et de moins de 75 ans. (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/aide-pour-vaxicode>)
- La vérification du passeport doit OBLIGATOIREMENT être faite par les applications fournies par le gouvernement, c'est la Loi. Les seules personnes à qui on ne demande pas la preuve vaccinale sont les enfants de 13 ans et moins.
- Les personnes qui ont des contre-indications à la vaccination doivent tout de même obtenir leur vaxicode. Cf : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19/statut-de-protection-contre-covid-19>. Une fois la contre-indication confirmée par un professionnel de la santé, cette information sera versée au dossier de la personne. Lorsqu'elle téléchargera son vaxicode, celui-ci s'affichera en vert pour lui donner accès aux lieux qui le requièrent.
- Nombre maximal de personnes admises limité à la moitié de la capacité du lieu de culte, jusqu'à un maximum de 250 personnes.
 - Cela signifie que dans un lieu de culte ayant une capacité de 700 personnes, on ne pourra en accueillir au maximum que 250 personnes.
 - Dans un lieu de culte ayant une capacité de 400 personnes, on ne pourra accueillir au maximum que 200 personnes.
- Cette capacité réduite permet de conserver une distance d'au moins un mètre entre les personnes seules ou celles résidant à la même adresse.
- Les personnes doivent autant que possible demeurer à leur place et porter le couvre-visage en tout temps. Là où c'est possible, il est préférable que s'il y a distribution de la communion, que ce soient les ministres qui se déplacent.
- Les personnes qui interviennent peuvent retirer leur masque lorsqu'elles prennent la parole.
- Ces règles s'appliquent pour tous les types de célébrations religieuses, à l'exception des funérailles et des mariages qui ont leurs propres règles.
- Toutes les règles concernant les rassemblements religieux à l'extérieur seront confirmées par la Santé publique sous peu.

POUR LES CÉLÉBRATIONS DES FUNÉRAILLES

- Si les condoléances sont présentées dans un lieu de culte avant la cérémonie funèbre, il peut y avoir une limite de 50 personnes à la fois, la rotation est possible.
- Le passeport vaccinal n'est pas requis.
- Pour la cérémonie religieuse, si le passeport vaccinal n'est pas requis, le maximum de personnes est de 25 personnes. Si le passeport est requis, le maximum est de 250 personnes. La même règle s'applique dans les salons funéraires.

POUR LES CÉLÉBRATIONS DE MARIAGES

- La célébration des mariages est autorisée sans avoir à exiger le passeport vaccinal. Le maximum de personnes admises dans le lieu où est célébré le mariage est alors de 25 personnes.
- Si la famille accepte d'exiger le passeport vaccinal, le maximum est de 250 personnes.

Voir le tableau ci-joint pour un résumé des mesures et visitez cette page web qui sera mise à jour dans les prochaines heures : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/a-propos-des-mesures-en-vigueur>

CONSEIL POUR LES MESSES DE NOËL

- La prudence est de mise.
- Si une paroisse présente une crèche vivante, les « acteurs » doivent idéalement provenir d'une même famille, limiter au maximum leurs déplacements, demeurer silencieux, porter le couvre-visage. La narration peut être faite par une tierce personne au microphone.

ACTIVITÉS PRIVÉES DANS UNE SALLE LOUÉE

- Maximum de 10 personnes, sauf pour les funéraires et les mariages, pour lesquels la limite est de 25 personnes.

À PROPOS DES CHORALES

- À moins que des précisions soient apportées plus tard, les règles que nous connaissons continuent de s'appliquer.